

INFORMATIONS DE RENTREE 2019

CLASSES MATERNELLES

➤ 1. Structure de l'école :

- Maternelles :

- Petite Section : Mme VALETTE Peggy
- Moyenne Section : Mme MARTINEZ Pauline
- Grande Section : Mme BIRLING Blandine

- Cycle 2 :

- CPA : Mme LEGAY Charlène
- CPB : Mme TAULEMESSE Elise
- CE1A : Mme CLOUP Florence
- CE1B : Mme MAZAURIC Véronique
- CE2A : Mme OBADIA Désirée
- CE2B : M. CHAMAILLOU Bernard

- Cycle 3 :

- CM1A : Mme PANTALE Cécile
- CM1B : Mme COCCHI Bérénice
- CM1/CM2 : Mme BIROT Christine
- CM2A: M. BIRLING Frederic
- CM2B : Mme VIDAL Muriel

- Vie scolaire école et maternelle :

- Mme AZZOPARDI Sylvie
- Mme BRENGUES Catherine
- Mme BREMOND Isabelle
- Mme CARBONE Chantal
- Mme FIORINA Manon
- Mme OLIVIER Viviane
- Mme RONDA Florence

- Secrétariat :

- Mme FRANCESCHI Vanessa

- Directrice :

- Mme LAVAL-THEILLARD Valérie

➤ 2. Rentrée

Les entrées se font toujours par le portail du boulevard d'Angleterre. Les écoliers ne sont jamais autorisés à pénétrer dans l'établissement par la place Saint Aphrodise (entrée collège).

Pour un meilleur accueil, la rentrée sera échelonnée :

Classes de Moyenne Section :

Lundi 2 septembre 2019 :

- Les enfants dont le nom de famille commence par « A jusqu'à I » auront classe le matin de 8h30 à 11h45.
- Les enfants dont le nom de famille commence par « L jusqu'à Z » auront classe l'après-midi de 13h45 à 16h45.

Classes de Grande Section :

Lundi 2 septembre 2019 :

- Les enfants dont le nom de famille commence par A jusqu'à L auront classe le matin de 8h30 à 11h45.
- Les enfants dont le nom de famille commence par M jusqu'à Z auront classe l'après-midi de 13h45 à 16h45.

❖ **Mardi 3 septembre 2019 :** Rentrée pour tous, enfants de Grande Section et Moyenne Section à 8H30.

Classe de Petite Section (enfants nés en 2016 et 2017) :

Lundi 2 septembre : Rendez-vous d'accueil

De 9H00 à 11H30 et de 14H00 à 16H30 Mme VALETTE reçoit les parents avec l'enfant pour une prise de contact individuelle. Cette petite discussion (10 minutes) permettra aux parents de donner les dernières informations, à l'enfant de se familiariser avec son enseignante et sa classe. Vous pourrez en profiter pour apporter les fournitures demandées. Pour rejoindre la classe, présentez-vous à l'accueil, 5 place Saint Aphrodise.

Pour les enfants de toute petite section (nés en 2017) qui ne rentrent pas en septembre, il est inutile de venir ce jour-là, contactez-nous par téléphone pour nous informer de la date de rentrée envisagée.

Mardi 3 septembre 2019 :

- Les enfants dont **le nom de famille commence par A jusqu'à E auront classe toute la journée.** Ce premier jour, il n'y aura pas de cantine pour les enfants de Petite section.

Jeudi 5 Septembre 2019 :

- Les enfants dont **le nom de famille commence par F jusqu'à Z auront classe toute la journée.** Ce premier jour, il n'y aura pas de cantine pour les enfants de Petite section.

❖ **Vendredi 6 septembre 2019 :**

- Reprise des cours pour la totalité des enfants.

➤ 3. Horaires, ponctualité et règles de vie

Les enfants ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7H30	Ouverture de l'école : garderie dans la salle d'accueil
8H30	Rentrée en classe
11H45	Sortie (ou cantine)
13H15	Ouverture de l'école : garderie
13H45	Rentrée en classe
16H45 à 17H15	Sortie portail ouvert
17H15 à 18H00	Garderie (accès par interphone)
18H15	Fermeture de l'école

Le respect des horaires contribue à l'éducation des enfants et à la bonne marche de l'établissement.

Calendrier scolaire (vacances) : voir document ci-joint

NB : le portail est fermé pendant les heures de classe. Vous pouvez entrer en vous présentant à l'accueil place St Aphrodise.

Règles de Vie Ecole (ci-joint à conserver)

➤ 4. Sécurité

Sécurité des enfants

-Vous devez **toujours confier votre enfant à un adulte** : soit l'ASEM de service dans la cour, soit l'enseignante qui se trouve en classe. Un enfant de Maternelle ne doit jamais arriver seul dans l'enceinte de l'école. L'établissement ne pourra nullement être tenu responsable d'un enfant qui n'aura pas été remis à l'adulte de service dans l'établissement, s'il venait à quitter l'école.

-Vous ne devez sous aucun prétexte interpellé un enfant qui n'est pas le vôtre. Adressez-vous à un enseignant ou personnel de l'école.

Sortie des élèves

- L'enfant est confié aux parents ou à l'adulte que vous avez signalé (autorisation complétée et signée à rendre **dès la rentrée** à l'enseignante) : vous informerez ces personnes qu'une pièce d'identité leur sera demandée.
- Le midi, vous reprenez votre enfant dans la cour de la Maternelle
- A 16h40, vous reprenez votre enfant dans sa classe ; à partir du moment où il vous a été remis, **vous en êtes responsable**. Il est interdit d'utiliser le jeu qui se trouve dans la cour de la Maternelle.
- L'entrée dans l'école est soumise à un contrôle d'identité et du contenu des sacs.

Médicaments

Ils sont interdits dans l'enceinte de l'école et les enseignants ne sont pas habilités à donner des traitements. Pour toute situation particulière, contactez la directrice.

➤ 5. Comportement, tenue

Vêtements

Pensez à toujours mettre le nom de votre enfant sur ses vêtements.

La tenue vestimentaire des enfants doit leur permettre d'effectuer toutes les activités scolaires et de jouer. Cette tenue doit être correcte, modeste, sans recherche d'effet. Elle doit être pratique (déshabillage – rhabillage).

➤ 6. Travail scolaire

Suivi scolaire

Un livret de suivi des acquisitions sera rempli par l'enseignante au cours de l'année scolaire et vous sera communiqué régulièrement.

➤ 7. Services

Garderie :

(Voir horaires ci-dessus)

- Votre enfant peut être inscrit au mois et cela figurera sur le relevé de frais de scolarité.
- Vous pouvez laisser votre enfant à la garderie de façon occasionnelle, il vous faudra prévenir et payer **le matin** auprès de la personne surveillant le portail.



pour joindre la garderie : 06 43 73 45 47

Tarifs : 24 euros au mois
6,50 euros au ticket.

Modalités de règlement :

- Chèque à l'ordre « OGESCA PIC » et noter au dos du chèque le nom et classe de l'enfant.
- Espèces (un reçu vous sera délivré)

Fonctionnement de la Cantine :

-Les frais de demi-pension comprennent le repas, le goûter de l'après-midi et la surveillance dans la salle de cantine. Le tarif est calculé en fonction du nombre de jours de classe (6,50€).

- Pour les repas occasionnels, vous devez remettre à la personne surveillant le portail le matin, lors de l'accueil, une enveloppe contenant :

Les repas doivent impérativement être payés à l'avance (66€ les 10 repas).

- Chèque à l'ordre « OGESCA PIC » et noter au dos le nom, classe de l'élève
- Espèces (un reçu vous sera délivré)

OU

- E-paiement via votre site ECOLEDIRECTE

La carte sera rechargée. (NB : pour éviter les pertes, la carte de cantine est conservée à l'école)

Pour les repas occasionnels, vous signalerez à l'enseignante ou à l'ASEM, le matin avant l'entrée en classe, que votre enfant mangera à la cantine. Toute inscription doit se faire avant 9h00. Aucun changement ne pourra être pris en compte au-delà de cet horaire.

Livres et Fournitures

Les fournitures sont achetées par l'école et données aux enfants

Il ne vous reste que du petit matériel à acheter (voir la liste ci-jointe).

➤ 8. Tarifs de la maternelle 2019/2020

Droits d'inscription	140€
Contribution familles	725€
Transports A partir de la Moyenne section	75€
Cantine + Gouter <ul style="list-style-type: none">• Le repas si ½ pension• Le repas si occasionnel	6.50€ 6.60€

➤ 9. Informations

Affichage

Les informations, les menus de la semaine se trouvent sur les panneaux d'affichage vitrés dans la cour.

Courriel / Ecole Directe :

Des informations sont diffusées par mail directement aux parents (pour tout changement penser à renseigner vos adresses mail au secrétariat).

Vie Scolaire Ecole : Pour toutes absences contacter la vie scolaire au 04-67-49-84-37 ou vsecole@ic.epcb.fr

Cartable :

Certaines circulaires, nécessitant une signature, sont confiées aux enfants.

LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019

Les parents de l'APEL seront présents dans la cour pour vous offrir un café de bienvenue.

Photographie

Les élèves de la maternelle seront photographiés le Vendredi 13 Septembre 2019.

La Chef d'Etablissement 1^{er} Degré
V. LAVAL-THEILLARD